



Ce dernier CNAS de l'année 2021 s'inscrit dans un contexte de recrudescence de la pandémie pendant laquelle l'administration continue, imperturbable, à dérouler ses réformes. A la DGFIP, à la DGCCRF, à la DGDDI, etc.

Ainsi, **Solidaires Finances** dénonce l'inaction de Bercy face à l'emprise grandissante de l'interministérialité sur ses personnels, notamment en matière d'Action sociale, notamment aujourd'hui à la DGCCRF.

Confrontés à ces réformes incessantes, à la crise du Covid depuis 2 ans, les agent.e.s subissent une inflation grandissante alors que le point d'indice est gelé depuis 2010. Dans un tel contexte, l'Action sociale est plus que jamais nécessaire et doit répondre à leurs besoins.

Et pourtant, les rencontres avec le Secrétariat général se suivent et se ressemblent. Il poursuit ses réformes sans tenir compte ni des avis ni des interrogations des représentant.e.s des personnels, faisant fi souvent du dialogue social.

Pour **Solidaires Finances**, le projet de budget pour 2022 n'est pas satisfaisant. Il ne répond pas aux besoins des agent.e.s et des agents.

En matière de restauration, le compte n'y est pas. Le titre-restaurant reste bloqué à une valeur faciale de 6 euros alors que nous réclamons un titre à 10 euros et une participation de l'employeur modulée en fonction de l'indice des personnels et pouvant aller jusqu'à 60 %. La restauration collective a dû et doit encore faire face à la crise sanitaire, à un énième protocole sanitaire et au télétravail.

**Solidaires Finances** veut engager des discussions avec le Secrétariat général et les directions du ministère sur la restauration de demain qui doit perdurer tout en prenant en compte le télétravail.

S'agissant d'EPAF, la décision politique de ne plus lui confier la gestion de la totalité des résidences est pour notre organisation toujours une aberration, sachant que la fréquentation était comparable à celle des autres prestataires de tourisme. C'est mal reconnaître de la part du Secrétariat général la compétence et le savoir-faire de toutes les équipes d'EPAF. Le ministre n'assume même pas sa propre décision ; il se décharge sur EPAF de la procédure et de la prise en charge financière des ruptures conventionnelles (5 millions d'euros confisqués aux agents du ministère).

Pour le logement, bien qu'ALPAF récupère des fonds de prêts préalablement consentis, la baisse de la subvention ALPAF est un bien mauvais signe pour les agent.e.s et les agents. ALPAF aurait pu réserver davantage de logements, notamment en province, sachant aussi que la moitié des demandes sur l'Ile-de-France ne sont pas satisfaites. Que dire du parc ALPAF en province où des besoins se font également sentir ?

Sur l'aide à la parentalité, c'est le statu-quo. Pas de nouvelles places en crèches, pas de CESU pour les 12-17 ans, pas de réseau d'assistantes maternelles. Est-ce ainsi que vous pensez rendre le ministère attractif pour les jeunes ?

En matière de politique de soutien des actions locales, les Crédits d'actions locales-tagnent alors que toutes les prestations augmentent. Dès lors, le champ d'action des délégations et des CDAS est réduit.

Sur les aides financières, **Solidaires Finances** attend toujours un rapport du service social puisque ces aides font partie du budget de l'Action sociale et qu'elles ne concernent pas le volet santé sécurité au travail.

**Solidaires Finances** reste opposée à la réforme du réseau de l'Action sociale telle que le Secrétariat général l'envisage. La future cartographie n'est toujours pas présentée. Où seront les délégués de proximité ? Quelle sera leur implantation ? Nous n'avons décidément pas la même définition que le Secrétariat général du mot « proximité ».